

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

2^{ème} Commission - N° CG-2008-5-2-2

Service consulté

Mission Aménagement de la Montagne
Association Départementale du Tourisme

**BUDGET PRIMITIF 2009
INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU TOURISME
(POLITIQUE F04)**

Résumé : *Les interventions du Département en faveur du tourisme concernent les aides à l'hébergement, la restauration, les autres investissements touristiques ainsi que les cotisations, subventions de soutien aux organismes à vocation touristique, le volet touristique de la Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges, le projet de rénovation de la Maison de l'Alsace ainsi que le soutien au Bioscope. .*

Les crédits prévus dans le cadre du présent rapport sont les suivants :

	AP	CP		TOTAL CP BP 2009
		I	F	
Programme F041 – Promotion touristique	2 623 030 €	1 492 664€	545 893 €	2 038 557€
Programme F042 - Maison de l'Alsace	5 080 000 €	2 800 000 €	325 000 €	3 125 000 €
Programme F043 – Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges	0	40 000 €	0	40 000 €
Programme F045 – Bioscope	0	500 000 €	80 000 €	580 000 €
TOTAL	7 703 030 €	4 832 664 €	950 893 €	5 783 557 €

Programme F041 – subvention en faveur de l'Association Départementale du Tourisme (fait l'objet d'un rapport distinct)	7 663 107 € (autorisation d'engagement)	0	2 504 107 €	2 504 107 €
---	--	---	--------------------	--------------------

TOTAL GENERAL programmes F041, F042, F043, F045	15 366 137 €	4 832 664 €	3 455 000 €	8 287 664 €
---	---------------------	--------------------	--------------------	--------------------

				RECETTES
Programme F042 Maison de l'Alsace		1 400 000 €		1 400 000€

PROGRAMME F041 - PROMOTION TOURISTIQUE

Le tourisme constitue une activité fondamentale à plus d'un titre car il représente un enjeu fort pour l'économie haut-rhinoise : 5 millions de touristes viennent dans le Haut-Rhin chaque année, générant 11 millions de nuitées. L'activité touristique représente 5,1 % du Produit Intérieur Brut et près de 10 000 emplois dans le département. C'est dans le contexte actuel un important levier économique qui présente l'avantage de ne pas être délocalisable.

Le soutien fort du Département à ce secteur d'activité se manifeste par des politiques de soutien aux hébergements, à la restauration, à différents investissements touristiques, à des organismes et manifestations de nature touristique, ainsi que par la mise en œuvre du schéma départemental du tourisme qui a débuté en 2006 et qui s'achèvera fin 2009.

I – INVESTISSEMENT

1 - FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le Conseil Général a décidé de créer, en 2000, un fonds départemental de développement touristique, en investissement et en fonctionnement, dans le prolongement du contrat de plan 1994-1999.

Au titre de l'investissement, une subvention de 2 581 355 € a été attribuée en 2004 pour le Parc minier Tellure à SAINTE-MARIE-AUX-MINES, dont la construction est en voie d'achèvement et pour lequel il y a lieu de prévoir des crédits de paiement.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 473 732 €.

2 - AIDES A L'HOTELLERIE

Un nouveau dispositif d'aide à l'hôtellerie, unique et commun à la Région et aux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 2007.

Les objectifs poursuivis par cette nouvelle politique sont les suivants :

- une simplification pour les maîtres d'ouvrages, avec la mise en place d'un guichet unique pour l'instruction des dossiers ;
- une harmonisation des aides sur l'ensemble du territoire alsacien ;
- un soutien accru pour encourager les projets importants d'investissement et la mise à niveau de l'hôtellerie alsacienne face aux nouvelles attentes de la clientèle.

Après près de deux ans de mise en œuvre, un premier bilan de la politique a été fait par les deux ADT. Ce premier bilan fait apparaître que le nouveau dispositif a considérablement facilité les démarches de porteurs de projet et que les critères mis en place ont réellement contribué à une augmentation des projets qualitatifs et innovants.

Le bilan réalisé a fait apparaître qu'il est nécessaire de préciser ou compléter la rédaction de certaines modalités d'application de ce dispositif. Par ailleurs, il convient d'actualiser les références des règlements européens encadrant les aides économiques aux entreprises, un nouveau règlement général d'exemption ayant été adopté en août 2008. Ces modifications font l'objet d'un rapport distinct, également soumis à la présente Séance Plénière.

D'un point de vue quantitatif et financier, la première année de mise en œuvre (2007) a vu l'émergence de très nombreux projets, dont plusieurs projets structurants : 16 dossiers au total ont été subventionnés dans le Haut-Rhin pour un montant de 1 293 209,50 € (subvention complétée à parité par la Région Alsace).

Pour l'année 2008, 11 dossiers ont été soutenus, pour un montant total de 443 520,50 €, également complété par une subvention équivalente de la Région Alsace.

L'année 2009 devrait en particulier voir l'émergence d'un dossier relatif à la création d'un important complexe hôtelier sur la Route des Vins.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 2 200 000 € et un crédit de paiement de 550 000 €.

3 - MEUBLES DE TOURISME ET CHAMBRES D'HÔTES

Dans le cadre des réflexions engagées au sein du Groupe de Travail Tourisme, les deux Départements alsaciens ont engagé une réforme en matière d'aide à l'hébergement touristique concernant les meublés et les chambres d'hôtes labellisés. Cette collaboration a permis d'aboutir à la définition d'un dispositif commun aux deux Départements, qui fait l'objet d'un rapport distinct soumis à la présente Séance Plénière.

Ce projet de dispositif prévoit :

- une clarification et une simplification de la démarche pour les porteurs de projets à travers une instruction par les Agences Départementales du Tourisme ;
- une harmonisation des interventions afin de gommer les différences existant entre les dispositifs départementaux actuels avec l'application de taux et de plafonds d'aides identiques sur l'ensemble du territoire alsacien ;

- des plafonds d'aides plus incitatifs pour les porteurs de projets ;
- une ouverture du dispositif à la zone urbaine.

Il est précisé que le nouveau dispositif, présenté par ailleurs dans un rapport distinct, a pour objet de remplacer les aides actuellement en place en faveur des gîtes ruraux et chambres d'hôtes. Les autres aides actuellement existantes au titre des mêmes délibérations en faveur des gîtes d'étape, campings à la ferme et aires naturelles de camping feront l'objet d'une réflexion ultérieure dans le cadre du Groupe de Travail Tourisme et resteront en vigueur selon les modalités actuelles jusqu'à l'aboutissement de cette réflexion.

Le nouveau dispositif s'appliquera pour les dossiers de demandes de subvention réceptionnés à compter du 1^{er} janvier 2009. Pour les dossiers dont les demandes de subventions auront été réceptionnées antérieurement, le dispositif actuellement en place s'appliquera.

En 2008, la création et la rénovation de 22 gîtes, d'un gîte équestre et de 18 chambres d'hôtes ont été soutenues au titre de cette politique pour un montant total de 108 976 €.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 170 000 € et un crédit de paiement de 170 000 €.

4 - AIDES AUX CAMPINGS ET PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS

Il s'agit des aides traditionnelles accordées à la création et la modernisation des terrains de camping, à la construction et à l'aménagement d'habitations légères de loisirs (HLL) ainsi qu'à la création de parcs résidentiels de loisirs (PRL).

En 2008, une subvention totale de 114 285 € a été attribuée en faveur de 4 campings communaux et intercommunaux et 2 campings associatifs et privés.

De nouveaux projets devraient voir le jour en 2009.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 50 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 50 000 € en faveur des projets communaux et intercommunaux ;
- d'inscrire une autorisation de programme de 50 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 50 000 € en faveur des projets associatifs et privés.

5 - AIDES A LA RESTAURATION

Le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté le 24 juin 2005, à l'occasion de la DM1, une politique de soutien en faveur de la restauration traditionnelle, en cohérence avec le Département du Bas-Rhin.

Cette politique doit permettre de venir en aide à cette profession, de valoriser les produits du terroir, le savoir-faire des professionnels haut-rhinois et d'encourager l'évolution de la profession en privilégiant la qualité.

Cette aide s'adresse aux restaurateurs adhérant à la Fédération des chefs de cuisine restaurateurs d'Alsace, possédant un restaurant pratiquant une cuisine traditionnelle, pour

des travaux d'amélioration du confort, de modernisation, de restructuration et de mise aux normes.

Trois dossiers ont été soutenus au titre de cette politique en 2008 pour un montant total de 33 042 €.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme de 15 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 15 000 € au titre de l'aide à la restauration ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions d'attribution des aides avec les maîtres d'ouvrage.

Une réflexion sur cette thématique va être lancée dans le cadre du Groupe de Travail Tourisme, qui associe les élus et techniciens en charge du tourisme au sein des deux Départements, de la Région Alsace, ainsi que les deux ADT (Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin et Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin). L'objectif est de mettre en place un dispositif unique et harmonisé entre les trois collectivités, à l'instar de ce qui a été fait pour l'hôtellerie.

6 - EQUIPEMENTS D'INTERET TOURISTIQUE

Le Conseil Général a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2005, une politique d'aide aux centres de vacances associatifs qui est la suivante : prise en charge à hauteur de 15 % du coût des travaux pour les centres de vacances membres du réseau Accueil Jeunes Alsace (AJA).

Il convient d'inscrire des crédits de paiement pour honorer un dossier.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de paiement de 60 000 €.

7 - AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES FORETS, SENTIERS DE DECOUVERTE, BATIMENTS COMMUNAUX A VOCATION TOURISTIQUE, FERMES-AUBERGES

Cette rubrique comprend les aides traditionnelles accordées par le Département pour la création et la modernisation des équipements à vocation touristique, c'est à dire l'aménagement touristique des forêts, les sentiers de découverte, les bâtiments communaux à vocation touristique et les fermes auberges.

Une convention triennale a été signée avec l'Office National des Forêts pour les aménagements touristiques en forêts domaniales pour les années 2007 à 2009. Cette convention prévoyait une enveloppe totale de 180 000 € de subvention départementale sur les trois années. Un montant de 121 970 € a déjà été attribué au titre des années 2007 et 2008. Il reste donc un montant de 58 030 € susceptible d'être sollicité par l'ONF en 2009. Cette convention triennale arrivant à échéance, une démarche sera engagée au courant de l'année 2009 pour faire un bilan et lancer une réflexion sur la poursuite du partenariat.

A ce titre, il est proposé:

- d'inscrire une autorisation de programme de 30 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 9 949 € en faveur des bâtiments communaux à vocation touristique et fermes-auberges ;
- d'inscrire une autorisation de programme de 78 030 € en faveur de l'aménagement touristique des forêts et un crédit de paiement de :
 - 58 030 € pour les forêts domaniales,
 - 20 000 € pour les forêts communales ;
- d'inscrire une autorisation de programme de 20 000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 20 000 € en faveur du programme d'aménagement de sentiers de découverte.

8 - TOURISME FLUVIAL

Le Conseil Général a mis en place une politique de soutien en faveur du tourisme fluvial à partir de 1986.

Il y a lieu de prévoir un crédit de paiement en 2009 pour des dossiers ayant bénéficié d'une subvention en 2008.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme à hauteur de 10 000 € et un crédit de paiement de 15 953 €.

II - FONCTIONNEMENT

1 - FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

En 2008, au titre du fonctionnement, ce fonds a participé au financement de la Navette des Crêtes ainsi qu'à la mise en œuvre du contrat thématique tourisme mis en place à titre expérimental sur le Sundgau. Ce contrat fera l'objet d'une évaluation à son échéance au courant du mois de juillet 2009. Au vu de cette évaluation, le contrat thématique tourisme sur ce territoire pourra éventuellement être reconduit sur les années ultérieures.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire en fonctionnement un crédit de paiement de 65 500 €.

2 - ORGANISMES ET ASSOCIATIONS A VOCATION TOURISTIQUE

Divers organismes ou associations présentent des demandes de subventions relatives à des actions relevant du tourisme et de la mise en valeur de la nature. Ces actions participent de façon régulière à l'animation touristique de la Haute-Alsace et la participation du Département est très souvent déterminante.

Depuis l'année 2001, ces aides sont distinguées selon deux types d'opérations : d'une part les interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale, d'autre part le soutien aux animations touristiques.

Différentes subventions en faveur d'organismes touristiques (Offices de tourisme, Club Vosgien, Relais Départemental des Gîtes de France, Réseau des Offices de Tourisme,...) ou de manifestations (Forêt Enchantée, Pays de Noël, Folies Flore, ...) ont été attribuées à ce titre en 2008.

Par ailleurs, le Département est membre d'un certains nombres d'associations (Comité Régional du Tourisme d'Alsace, Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur,...), pour lesquelles il y a lieu de prévoir le versement de cotisations en 2009.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de 262 000 € au titre des interventions en faveur des organismes de tourisme à vocation générale ;
- d'inscrire un crédit de 133 293 € au titre du soutien aux actions et animations touristiques ;
- d'inscrire un crédit de 5 100 € pour le règlement des cotisations à divers organismes d'intérêt touristique.

3 - PROJETS TOURISTIQUES TRANSFRONTALIERS

Le Haut-Rhin est tourné naturellement vers l'Europe par sa situation géographique. Situé dans l'espace rhénan, il travaille de concert avec ses voisins suisses et allemands dans le domaine touristique. Cet atout, il convient de le mettre en valeur et en synergie en soutenant divers projets touristiques à vocation transfrontalière.

Deux dossiers ont été soutenus en 2008 au titre de cette politique : le projet « Interreg-IV A RhéNaTour : découverte douce et raisonnée d'une zone RAMSAR(ville en Iran où a été signée en 1971 une convention internationale sur les zones humides) », porté par l'association Rhin Vivant, ainsi que Projet de l'association ViaJura visant à la création d'un itinéraire reliant BALE à DELEMONT par le Jura Alsacien.

De nouveaux dossiers sont susceptibles d'émerger en 2009.

Il est proposé :

- d'inscrire un crédit de 60 000 €, en faveur des projets touristiques transfrontaliers.

4 - SCHEMA DEPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS

Le Conseil Général a approuvé lors de la DM1, le 24 juin 2005, le nouveau schéma départemental du tourisme et des loisirs du Haut-Rhin élaboré pour la période 2006-2009 ainsi que le plan d'actions qui en découle, sachant que le tourisme est un levier majeur de notre économie.

Le schéma départemental du tourisme et des loisirs du Haut-Rhin s'organise autour de trois grands thèmes :

Quatorze actions sont déclinées pour les trois thèmes.

Thème 1 : un travail sur les produits d'itinérance et les séjours de famille

Actions :

- Développement de produits touristiques liés à l'itinérance dans le cadre de la réalisation d'un plan départemental des sports de nature – loisirs
- Rédaction et mise en place d'un schéma des sites patrimoniaux bâtis et naturels
- Réalisation d'un plan patrimoine pour les hébergements de tourisme associatif
- Réalisation d'un atlas du foncier touristique (cartographie)

Thème 2 : une politique d'aide à l'émergence et au développement d'équipements structurants

Actions :

- Création d'une base de plein air et de loisirs dans une gravière
- Création d'un parcours de l'III
- Ensemble Bioscope - Ecomusée d'Alsace - "Caravansérail" (réussir la synergie entre les deux parcs)
- Création d'un pôle de sports mécaniques
- Les quatre sites majeurs des Vosges - Ballon d'Alsace, Markstein, Schnepfenried, Lac Blanc - (valoriser une activité de loisirs accessible à tous)

Thème 3 : un recentrage de la politique du Département/ADT sur des actions de partenariat (l'ADT « Animateur de réseaux »)

Actions :

- Développement du tourisme réceptif aérien autour de la plate-forme aéroportuaire de Bâle-Mulhouse
- Harmonisation et mutualisation inter-départementale des politiques touristiques
- Développement des partenariats avec les autres secteurs économiques
- Développer un savoir-faire en ingénierie touristique à l'ADT
- Contractualiser les interventions du Conseil Général du Haut-Rhin sur les territoires au vu du rendu des expertises touristiques actuellement en cours

La mise en œuvre d'un certain nombre d'actions a été confiée à l'Association Départementale du Tourisme (ADT) ; ces actions sont détaillées dans le rapport spécifique afférent à l'ADT soumis à la présente Séance Plénière. Le schéma départemental 2009 sera désormais intégré dans la future convention pluriannuelle de partenariat avec l'ADT.

Dans le cadre du point 4 du thème 3, le développement d'un savoir-faire en ingénierie touristique à l'ADT est effectif depuis le 1^{er} janvier 2007 par la mise en place au sein de l'ADT d'une cellule spécialisée destinée aux porteurs de projets de développement touristique, qu'ils soient publics ou privés.

Sa mission est d'apporter son expertise au Département pour la mise en œuvre de sa stratégie touristique intersectorielle, aux collectivités locales et partenaires publics et privés pour la définition et conception de projets touristiques. La cellule d'ingénierie touristique pourra aussi être amenée à conduire des études générales ou spécifiques sur l'offre et la demande touristiques ainsi qu'à contribuer à la prospective, à l'animation et la coordination des filières et des territoires touristiques haut-rhinois.

Les modes d'intervention sont les suivants : études et observation statistique générales, travaux d'ingénierie, expertises et diagnostics, journées techniques et diffusion de savoir faire.

Un recours à un bureau d'études extérieur pourrait également être envisagé. A ce titre, des crédits à hauteur de 20 000 € sous maîtrise d'ouvrage départementale pour l'assistance technique par un bureau d'études seraient nécessaires.

A ce titre, il est proposé :

- d'inscrire un crédit de 20 000 €.

PROGRAMME F042 – MAISON DE L'ALSACE A PARIS

Le Département du Haut-Rhin assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation de la Maison d'Alsace à Paris pour le compte des deux Départements, propriétaires de cet équipement, selon la délibération du 23 juin 2006.

Après la renégociation des conditions du bail commercial de la brasserie avec la société « les Frères Blanc », un concours de maîtrise d'œuvre a été engagé en 2008. L'équipe mulhousienne DRLW architecture, associée à plusieurs partenaires parisiens, a été désignée lauréate. Le projet présenté lors du concours arrive aujourd'hui en phase Avant Projet Détaillé. Ce projet a pris en compte les conclusions d'un diagnostic particulièrement détaillé de l'immeuble, des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France et des représentants de la Ville de Paris. La demande de permis de construire sera déposée dans les semaines à venir. Quant aux travaux, il est envisagé de les engager à la rentrée 2009.

Le travail collaboratif et constructif mené entre des deux collectivités propriétaires de l'immeuble, la société fermière, les exploitants de la brasserie et l'équipe de maîtrise d'œuvre est à noter. Il a permis de co-produire un projet de qualité, adapté aux exigences des uns et des autres, s'inscrivant pleinement dans les fonctions futures de la Maison de l'Alsace à Paris.

Par ailleurs, la restructuration juridique et financière de la Société fermière de la Maison de l'Alsace s'est poursuivie en parallèle au mode de gestion futur de la représentation alsacienne à Paris. Un rapport commun sera soumis aux deux Assemblées Départementales courant du 1^{er} trimestre 2009, proposant une nouvelle organisation.

Il est nécessaire de rappeler que compte tenu des perspectives d'accroissement des recettes réalisées après rénovation, un retour sur investissement sur une durée de 12 années est prévu.

Par ailleurs et comme prévu, afin de pallier la perte de recettes d'exploitation de la Maison de l'Alsace durant la période de travaux, il est proposé d'inscrire 325 000 € en crédits de paiement. Cette somme représente 50% de l'effort financier, le solde est à la charge du Département du Bas-Rhin.

Afin de faire face aux engagements à intervenir en 2009, il vous est proposé :

- d'inscrire une autorisation de programme complémentaire de 5 080 000 € ;
- d'inscrire un crédit de paiement de 2 800 000 € ;
- d'inscrire une recette à hauteur de 1 400 000 € ;
- d'inscrire un crédit de 325 000 € au titre du fonctionnement.

PROGRAMME F043 – CONVENTION INTERREGIONALE POUR LE MASSIF DES VOSGES

Lors de la Séance Plénière du 22 juin 2007, un nouveau programme F 043 a été mis en place afin de permettre la mise en œuvre de la convention interrégionale pour le Massif des Vosges.

L'engagement financier total du Département s'élève dans ce cadre à 11,5 millions d'euros pour la période 2007 à 2013, dont 2,085 millions sont consacrés aux actions touristiques.

Un projet de création de la Maison du Munster, porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, est susceptible de bénéficier d'un soutien départemental au titre des crédits inscrits dans le cadre de cette convention. Ce dossier fait l'objet d'un rapport distinct soumis à la présente Séance Plénière.

Par ailleurs, d'autres dossiers sont également susceptibles de s'inscrire dans le cadre de cette convention au titre du volet tourisme.

Il est proposé :

- d'inscrire un crédit de 40 000 € pour les projets s'inscrivant dans le cadre de la convention interrégionale pour le Massif des Vosges.

PROGRAMME F045 – SYMBIO / BIOSCOPE

Le Syndicat Mixte pour le Bioscope (SYMBIO), qui associe la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin, a délégué la réalisation et l'exploitation d'un parc à thème sur le site d'UNGERSHEIM, à la société SMVP, filiale de la Compagnie des Alpes.

La mise en oeuvre de ce projet a fait l'objet d'une délégation de service public à travers un contrat de concession intervenu en 2001 et complété par trois avenants respectivement en 2002, 2004 et 2006.

Les contributions financières des collectivités adhérant aux investissements donnent lieu à l'établissement d'une convention qui, pour la période 2007-2011, a été validée par la Commission Permanente lors de sa séance du 8 décembre 2006 et a été mise en application après le vote du Budget Primitif 2007 par l'Assemblée Départementale.

Pour l'exercice 2009, il est prévu d'inscrire un crédit de paiement à hauteur de 500 000€ au titre de notre participation aux dépenses d'investissement (phase 2) de la Délégation de Service Public.

Le budget de fonctionnement propre du SYMBIO ne ressort pas de la convention de financement des investissements. Le SYMBIO prévoit une contribution départementale de 80 000 € pour couvrir ses frais de fonctionnement en 2009.

Par ailleurs, le SYMBIO, conformément au protocole d'accord intervenu le 7 novembre 2008, sera l'aménageur du site pressenti pour accueillir le village de vacances de Pierre et Vacances ainsi que le parc aqualudique. Au stade actuel du projet, aucune inscription budgétaire n'est sollicitée. Le 1^{er} semestre 2009 sera mis à profit pour préciser le phasage du projet et les échéanciers à intervenir.

A ce titre, il est proposé d'inscrire :

- au titre des dépenses d'investissement : un crédit de paiement de 500 000 € ;
- au titre des dépenses de fonctionnement, un montant de 80 000 €.

En conclusion générale, je vous propose :

- ❖ d'inscrire au titre du BP 2009 les crédits suivants :
 - **Programme F041 Promotion Touristique**
 - En investissement :**
 - * une autorisation de programme à hauteur de 2 623 030 €
 - * un crédit de paiement de 1 492 664 €
 - En fonctionnement :**
 - * un crédit de fonctionnement de 545 893 €
 - **Programme F042 Maison de l'Alsace à Paris**
 - En investissement :**
 - * une autorisation de programme de 5 080 000€
 - * un crédit de paiement de 2 800 000€
 - En recettes :**
 - * un crédit de 1 400 000€
 - En fonctionnement :**
 - * un crédit de 325 000€
 - **Programme F043 Convention Interrégionale pour le Massif des Vosges**
 - En investissement :**
 - * un crédit de paiement de 40 000 €
 - **Programme F045 Bioscope**
 - En investissement :**
 - * un crédit de paiement de 500 000€
 - En fonctionnement :**
 - * un crédit de fonctionnement de 80 000€

Ces différents montants sont ventilés conformément aux tableaux joints en annexe 1 à 4.

- ❖ de donner délégation à la Commission Permanente au titre des programmes sus-mentionnés pour :
 - l'affectation des autorisations de programme, des crédits de paiement et des recettes votés,
 - l'approbation de l'ensemble des conventions à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER